



Ministère des affaires sociales et de la santé

cerfa N°11543\*05

RECEPISSE DE DECLARATION

D'OUVERTURE  DE MUTATION  DE TRANSLATION (1)

Département GIRONDE Arrondissement ARCACHON  
Commune ANDERNOS LES BAINS

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE  
D'UN RESTAURANT  
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER  
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

~~Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées~~

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de  3<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup> catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la  petite licence restaurant  licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la  petite licence à emporter  licence à emporter

Sis à : 7 avenue Pasteur

Enseigne : NOMAD CAFE  
Propriétaire du fonds de commerce :

■ Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance :	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :	Profession :
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
Tél. :	Tél. :	Tél. :
Email :	Email :	Email :

■ Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société : SARL NOMAD CAFE

Adresse du siège : 7, avenue Pasteur

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) : 22.10.2020

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance : <u>BETTON</u>	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : <u>Nathalie</u>	Prénom :	Prénom :
Né(e) le : <u>12.01.1974</u>	Né(e) le :	Né(e) le :
A : <u>BLANC - MENIL</u>	A :	A :
Département :	Département :	Département :

Nationalité : Française	Nationalité :	Nationalité :
Domicile : 66 avenue de Combré 33510 ANDERNOS Tél. : 06 58 25 52 83. Email : bettonathalie@gmail.com	Domicile :	Domicile :

(1)(4) Date d'obtention du

permis d'exploitation : 03/03/2023

permis de vente de boissons alcooliques la nuit :  
...../...../.....

Agissant en qualité de (1) :

<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel	<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel	<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel
<input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire)	<input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire)	<input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire)
<input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)	<input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)	<input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

<input type="checkbox"/> L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du : ...../...../.....
<input checked="" type="checkbox"/> LA MUTATION	Exploiter à partir du (03/04/2023) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. : LACAZE David. en qualité de : <input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel <input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5) (6) :
<input type="checkbox"/> LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à :

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;  
2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : ANDERNOS URBAINS le 20 03 2023

Timbre de la commune :



(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4<sup>e</sup> catégorie.

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment (non limitatif) : Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.